

DÉLIBÉRATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Bretagne-Sud

SÉANCE du 03 juillet 2014

Délibération n° 76-2014

Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'affectation de 6 000 € du fonds de solidarité des initiatives étudiantes (FSDIE) au dispositif d'aide sociale au titre de l'année 2014.

Membres en exercice : 25 membres

Votes : 20

Pour :	20
Contre :	0
Abstention :	0

Délibération adoptée.

Visa du Président



Jean PEETERS

Document(s) en annexe au présent extrait : *proposition de délibération*

Extrait transmis au Recteur, Chancelier des Universités le : 25 août 2014

Document mis en ligne le : 25 août 2014



**CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE
DU
26 juin 2014**

OBJET : Affectation d'une part du FSDIE au dispositif d'aide sociale au titre de l'année civile 2014

DOSSIER SUIVI PAR

(Nom – Prénom) : Damien SURGET

(Service ou composante) : Vice-Président Vie Étudiante

EXPOSE DES MOTIFS :

Le Conseil d'Administration, réuni le 28 mars 2014, a décidé la création d'un volet social du FSDIE (Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes), dont l'objectif est de venir en aide aux étudiants qui rencontrent d'importantes difficultés sociales et financières. Ce dispositif vient compléter les aides déjà existantes qui sont gérées par le CROUS (Centre Régionale des Œuvres Scolaires et Universitaires) : bourses, FNAU (Fonds National d'Aide d'Urgence).

Il est prévu que la part des crédits du FSDIE consacrée à l'aide sociale soit définie annuellement par le Conseil d'Administration de l'Université.

Pour l'année 2014, le dispositif est mis en place à partir du mois de septembre.

On rappelle que, lors de son inscription à l'Université de Bretagne-Sud, chaque étudiant non-boursier verse un droit d'inscription de 16 € (année universitaire 2013-2014) au titre du FSDIE. Ce montant est déterminé chaque année par arrêté ministériel. La circulaire du 3 novembre 2011 a réintroduit la faculté de financer l'aide sociale d'urgence pour un montant qui ne peut excéder 30 % des crédits du fonds. En 2014, les crédits ouverts pour le FSDIE s'élèvent à 45 000 €.

PROJET DE DÉLIBÉRATION :

Pour l'année civile 2014, il est proposé de consacrer 6 000 € au volet social du FSDIE.

AVIS DES CONSEILS (CEVU, CS, CTP...)